



Pour financer nos retraites, les solutions existent

(article dans l'Humanité du 3 février)

Ces 3 solutions pour financer nos retraites que le gouvernement refuse

Même si l'exécutif s'y refuse pour des raisons idéologiques, une hausse des cotisations permettrait de renflouer le déficit à venir du régime des pensions sans toucher à l'âge légal.

Une réforme « sans tabou ». C'est ce que promettait Emmanuel Macron, devant des journalistes politiques réunis le 12 septembre 2022, avant de se lancer dans la bataille des retraites. Dans le débat public, le concept de tabou est souvent utilisé par les promoteurs du libéralisme pour disqualifier leurs adversaires, caricaturés en défenseurs de vieilles lunes incompatibles avec l'entrée dans la modernité – au hasard : les 35 heures, le droit du travail, la retraite à 60 ans, etc.

Mais en matière de tabou, il en est un que, pour le coup, l'exécutif refuse de faire tomber : en Macronie, toute hausse des cotisations sociales est proscrite pour ne pas « alourdir le coût du travail ». Le déficit du régime des retraites, évalué à 12 milliards d'euros en 2027 par le gouvernement, devra donc être épongé en forçant les travailleurs à allonger leur vie professionnelle.

Voir aussi :

[Le déficit du système de retraite a-t-il été artificiellement gonflé par Bercy ?](#)

Les Français, pourtant, ne sont pas du même avis : non contents de rejeter massivement le projet gouvernemental, ils seraient disposés à explorer la piste écartée d'emblée par l'exécutif. Selon un sondage réalisé par l'Ifop pour le JDD, en janvier, 59 % des Français (non retraités) seraient « prêts personnellement à cotiser davantage pour éviter de partir plus tardivement à la retraite ». Le chiffre grimpe même à 63 % chez les électeurs de Renaissance, le parti présidentiel.

La cotisation est un mécanisme solidaire consistant à prélever un pourcentage du salaire des actifs pour dégager des ressources visant à financer, notamment, les pensions du régime général, ainsi que les retraites complémentaires. Cette rémunération différée (actifs et cotisants d'hier, devenus retraités, voient leurs pensions financées par les actifs d'aujourd'hui) reste la première entrée d'argent pour le système (64,5 %), même si sa part ne cesse de se réduire. Celle-ci était de 83 % en 2003 et de 75 % en 2013.

Augmenter les cotisations sociales

De combien faudrait-il augmenter les cotisations des travailleurs pour dégager 12 milliards d'euros ? L'exercice a été réalisé par [l'économiste Michaël Zemmour](#). En prenant les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur la progression du salaire moyen, ainsi que l'hypothèse d'une hausse des cotisations de 0,8 point, l'effort demandé aux salariés serait en moyenne de 11 euros en 2024 pour atteindre 28 euros mensuels (336 euros annuels) en 2027. Quant à un smicard à temps plein, « sans coup de pouce », l'augmentation de ses cotisations se monterait à 14 euros par mois (168 heures par an). « Cette hausse pourrait ralentir très fortement entre 2027 et 2040 puis s'arrêter, à condition que l'État maintienne son niveau actuel d'engagement dans le système constant », note l'économiste. La mesure a pour défaut de faire porter l'effort sur les seuls salariés, y compris les travailleurs les plus pauvres.

L'autre moyen pour faire rentrer les cotisations sans amputer le pouvoir d'achat est bien d'augmenter les salaires. Avec 5 % de hausse salariale dans le privé, « 9 milliards de cotisations supplémentaires pour la branche retraites » entreraient dans les caisses de retraite, estime la CGT. Soit les trois quarts de ce que le gouvernement espère économiser avec sa réforme ! L'autre variable clé est celle de l'emploi. Par exemple, l'embauche de 400 000 fonctionnaires dans la fonction publique hospitalière permettrait de collecter 5 milliards d'euros de plus.

Voir aussi :

[L'augmentation des salaires nuit-elle à l'emploi ?](#)

Réévaluer les exonérations aux entreprises

Les cotisations patronales peuvent elles aussi être mises à contribution. Depuis 1993 et sous la pression d'un lobbying efficace, la France a empilé les dispositifs fiscaux à destination des entreprises : allègements de cotisations en dessous de 1,2 Smic (1993-1998) ; exonérations liées au passage aux 35 heures (1998-2002) ; allègements « Fillon » (2003-2005) ; crédit d'impôt compétitivité emploi (2012), etc. En matière de

réduction du « coût » du travail, l'objectif est atteint : « Au total, les cotisations sociales et patronales qui financent les régimes de Sécurité sociale sont désormais nulles au niveau du Smic », se félicitait France Stratégie en juillet 2017.

Mais l'empilement de ces dispositifs représente un coût exorbitant pour l'État, avec un manque à gagner estimé à 75 milliards d'euros.

L'efficacité économique n'a, quant à elle, jamais été réellement démontrée. Selon la théorie économique libérale standard, une baisse du « coût du travail » permettrait de créer plus d'emplois. Dans une étude parue en octobre 2022 (« Un capitalisme sous perfusion »), plusieurs économistes ne vont vraiment pas dans ce sens (1).

Voir aussi :

Sécurité sociale. La coupe des « aides » aux entreprises déborde

Les premières mesures d'exonération ont surtout un effet de substitution, expliquent-ils. Ainsi, la « baisse relative du coût du travail encourage les entreprises à recourir à du travail (relativement peu cher) plutôt qu'à du capital. (...) Présentée comme une modification des facteurs de production qui favorise l'emploi, cette substitution signifie une baisse de l'incitation à investir dans du capital productif, ce qui dégrade la dynamique macroéconomique à court terme et réduit les gains de productivité et la compétitivité à moyen terme ». Autrement dit, même le raisonnement libéral de base (baisser le coût du travail permet de doper la compétitivité) ne se vérifie pas dans les faits.

L'autre argument était également de défendre l'idée que les dispositifs d'exonération permettaient de préserver les entreprises exportatrices et d'éviter les délocalisations. Le résultat de leur veille révèle qu'« aucun effet positif n'a pu être mis en évidence », l'effet serait même négatif, selon une étude citée dans le rapport. Pis, la mise en place du crédit d'impôt compétitivité emploi, transformé en exonération de cotisations sociales, aurait cette fois servi à améliorer les marges des entreprises, selon une analyse datant de 2019, réalisée par le Conseil d'analyse économique.

Voir aussi :

Un pognon de dingue pour faire baisser le « coût du travail »

Au minimum, Terra Nova, fondation proche du PS, propose de mettre fin aux exonérations de cotisations pour les salaires « entre 1,6 et 3,5 Smic, dont il a été démontré qu'elles n'ont pas d'effet significatif sur l'emploi et la compétitivité ». Ce qui permettrait de « générer près de 4 milliards d'euros d'économies ». La CGT envisage d'aller plus loin, en examinant tous les dispositifs d'exonération de cotisations sociales. Le PCF préconise, lui, de moduler le taux des cotisations en fonction de l'attitude de l'entreprise, en définissant des critères précis d'emploi, d'investissement, de rémunération, d'environnement.

Ponctionner le capital

Outre le niveau des cotisations, « l'assiette » qui sert de base sur laquelle sont appliqués les taux des différentes cotisations et contributions pourrait elle aussi subir une sérieuse révision. Soumettre à cotisations l'épargne salariale jusqu'ici exemptée, via la CSG (contribution sociale généralisée) et le forfait social, générerait 3,5 milliards d'euros supplémentaires par an. « En contrepartie, développe Michaël Zemmour, les salariés obtiendraient des droits à la retraite sur les sommes versées par l'employeur au titre de l'épargne salariale. » En revanche, à l'horizon 2070, prévient l'économiste, l'effet serait neutre, ces nouvelles cotisations finançant de nouveaux droits par les salariés.

Une « cotisation spéciale » pourrait également toucher les revenus du capital. [Denis Durand, économiste communiste](#), préconise de créer un prélèvement sur les revenus financiers des entreprises, « pour les dissuader de placer leurs profits en titres financiers et les pousser à les utiliser, plutôt, pour des investissements porteurs d'emplois et d'efficacité économique ». Les sommes en jeu sont colossales. « Les revenus financiers des entreprises ont atteint 385 milliards d'euros en 2021, dont 98 milliards d'intérêts et 231 milliards de dividendes, écrit l'économiste. Si ces revenus étaient soumis à un prélèvement au même taux que celui des cotisations patronales vieillesse sur les salaires, cela rapporterait à la Sécurité sociale 40 milliards d'euros la première année. »

(1) Auteurs : Aïmane Abdelsalam, Florian Botte, Laurent Cordonnier, Thomas Dallery, Vincent Duwicquet, Jordan Melmies, Simon Nadel, Franck Van de Velde et Loïck Tange.